



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du mardi 14 mai 2019
19 heures 00**

~::~::~::~::~::~::~::~::~::~::~::

AB/MG

N° 002420

Politique de la ville -
contrat de ville -
programmation 2019

Affiché le :

Le mardi 14 mai 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Cédric MAROS (5e Adjoint)

ABSENTS : Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Lors de sa séance du 23 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé la version finale du contrat de ville 2015-2020 dont la signature a eu lieu le 16 juillet 2015 à Apt par les différents partenaires de la politique de la ville.

L'appel à projets 2019 réalisé dans le cadre de la programmation de l'année 2019 s'est déroulé du 10 décembre 2018 au 18 janvier 2019 sur la base des thèmes qui ont été retenus pour agir sur le quartier prioritaire d'Apt :

Habitat et espaces publics,

Tranquillité publique et lutte contre la délinquance,

Développement économique et emploi,

Jeunesse, parentalité et éducation,

Culture et sport,

Santé,

Accès aux droits et lutte contre les discriminations.

Dans le cadre de cet appel à projets, ces thèmes ont été déclinés en objectifs stratégiques précis. Une action présentée dans le cadre de cet appel à projets devait impérativement cibler l'un de ces objectifs stratégiques et démontrer en quoi l'action pouvait répondre de façon opérationnelle à l'objectif stratégique sélectionné.

Les associations qui le souhaitent avaient l'opportunité de présenter leur action aux différents partenaires financiers, en amont du comité technique, lors d'entretiens individuels de 20 mn.

Ces entretiens se sont déroulés à la maison de la Boucheyronne le 28 janvier 2019 de 9h30 à 17h.

Les actions proposées par les associations et par les services de la ville d'Apt ont été étudiées par les techniciens des institutions et organismes partenaires du contrat de ville lors du comité technique du 05 mars 2019. Le comité de pilotage réuni le 28 mars 2019 a procédé à l'évaluation finale de ces projets et a retenu 32 actions pour lesquelles la commune d'Apt, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), le Département de Vaucluse (CD) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ont précisé leurs engagements financiers. La Caisse d'Allocations Familiales précisera ultérieurement les informations relatives à ses engagements financiers.

Parmi les 32 actions retenues dans le cadre de cette programmation, 27 actions sont portées par des associations et 5 actions sont portées par les services de la commune.

Les actions associatives retenues sont inscrites en annexe 1 ci-jointe.

Dans le cadre de cette programmation, la participation de la commune d'Apt s'élève à 43 000 € pour les actions associatives. Une convention sera signée entre la commune d'Apt et chaque association dans le but de préciser le cadre de mise en œuvre des actions, les engagements financiers de la commune et les engagements de chaque association (cf. documents en annexe).

Les actions des services de la ville d'Apt retenues dans le cadre de cette programmation sont inscrites en annexe 2 ci-jointe.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2015 approuvant le contrat de ville 2015-2020.

Vu le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du contrat de ville d'Apt en date 28 mars 2019 arrêtant la liste des projets à financer pour la programmation de 2019.

Vu l'avis favorable de la commission Politique de la Ville en date du 29 avril 2019.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Prend Acte de la programmation de l'année 2019 du contrat de ville d'Apt arrêtée par le comité de pilotage du 28 mars 2019, jointe en annexe de la présente.

Autorise le versement des subventions aux associations dont les actions ont été retenues dans le cadre de la première programmation 2019 pour un montant de 43 000 € comme suit :

Opérateur	Subvention de la commune
Au maquis	11 000 €
CS APAS	7 000 €
	1 000 €
ANPEP	8 000 €
Conservatoire intercommunal	4 000 €
Conseil Citoyen	1 000 €
MJC	1 500 €
Cinémas d'Afrique	2 000 €
Le Goût de Lire	2 000 €
CIDFF	1 200 €
RHESO	1 100 €
SKA BARRE	2 000 €
CDAD	1 200 €
Total général	43 000 €

Autorise la commune d'Apt à percevoir les subventions des partenaires financiers du contrat de ville dans le cadre de la programmation 2019 pour les actions menées par les services municipaux dont la dépense à la charge de la commune s'élève à 33 492 €

Dit que la somme de 43 000 € pour le versement des subventions accordées aux associations, et que la somme de 33 492 € pour la dépense de la commune concernant les actions menées par les services municipaux sont inscrites au budget primitif de 2019.

Approuve les conventions jointes en annexe de la présente délibération à conclure avec les associations suivantes :

AMAV
ANPEP
Au Maquis
CDAD
Centre Social APAS
CIDFF
Cinémas d'Afrique
Conseil Citoyen
Le Conservatoire de Musique Intercommunal
Le Goût de lire
Les Petits Débrouillards
Rheso
Ska Barré

Autorise Madame Le Maire à signer lesdites conventions avec les associations et à établir, conclure et signer tout autre document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI